



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/
16 décembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

538ème séance plénière

PC Journal No 538, point 4 k) de l'ordre du jour

**DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DE L'OSCE A MINSK, SOUS RESERVE D'UNE
PROCEDURE D'APPROBATION TACITE PRENANT FIN LE
MARDI 28 DECEMBRE 2004 A MIDI**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 589 du 18 décembre 2003,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Minsk jusqu'au
31 décembre 2005.